

Interventions de Jean-Pierre Fumière lors de la séance du conseil communal du 12 juin 2017

[Patrick Installé](#) a fait cette demande de Liberté d'accès à l'information à [Ville de Tubize](#)

La demande a **partiellement abouti**.

Patrick Installé **7 juillet 2017**

Delivered

Chère Ville de Tubize,

Je souhaite recevoir, sous forme électronique via cette même adresse email, les documents remis à l'occasion de ses interventions par le conseiller communal Jean-Pierre Fumière lors de la séance du conseil communal de Tubize ce 12 juin 2017.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Installé

Commune de Tubize, Ville de Tubize **10 juillet 2017**

Bonjour,

Nous accusons réception de votre mail, et le transmettons au service concerné.

Bien à vous,

Administration communale de Tubize

Grand Place, 1 – 1480 Tubize

Tél. 02/391.39.25.

[\[adresse email\]](#) – www.tubize.be

Ce message reste informel, n'engage que son auteur et ne peut être considéré comme une communication officielle de la Commune de Tubize. Toute correspondance, pour être officielle, doit être revêtue à la fois de la signature du bourgmestre et de celle du directeur général, conformément aux articles L 1132-3, L 1132-4 et L 1132-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites.

La Commune de Tubize ne peut être tenue responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

Pensez à l'environnement. N'imprimez pas ce mail inutilement.

-----Message d'origine-----

De : Patrick Installé [mailto:[FOI #300 email]]

Envoyé : vendredi 7 juillet 2017 22:08

À : Commune de Tubize <[adresse email]>

Objet : Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Interventions de Jean-Pierre Fumière lors de la séance du conseil communal du 12 juin 2017

Chère Ville de Tubize,

Je souhaite recevoir, sous forme électronique via cette même adresse email, les documents remis à l'occasion de ses interventions par le conseiller communal Jean-Pierre Fumière lors de la séance du conseil communal de Tubize ce 12 juin 2017.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Installé

Merci d'utiliser cette adresse email pour toutes les réponses à cette demande :

[FOI #300 email]

Est-ce que [Tubize request email] est la mauvaise adresse pour les demandes du type Liberté d'accès à l'information envoyées à Ville de Tubize ? Si c'est le cas veuillez nous contacter en utilisant ce formulaire :

http://transparencia.be/fr_BE/change_req...

Attention : Ce message et les réponses/documents que vous écrivez seront publiés en libre accès sur internet. Notre politique en matière de confidentialité et de droits d'auteur :

http://transparencia.be/fr_BE/help/offic...

Si vous trouvez ce service utile en tant que plateforme d'accès à l'information, pouvez-vous demander à votre webmaster de mettre un lien vers notre site à partir de la page "droit d'accès à l'information" de votre organisation ?

Gebruik dit e-mailadres voor alle antwoorden op dit verzoek.

[FOI #300 email]

Is [Tubize request email] het verkeerde adres voor Openbaarheid van bestuur aanvragen aan Stad Tubeke ? Indien dit het geval is, gelieve ons dan te contacteren via dit formulier:

http://transparencia.be/nl_BE/change_req...

Opgelet: dit bericht en de antwoorden/documenten die u aanmaakt, worden vrij toegankelijk op internet geplaatst. Ons privacy- en auteursrechtsbeleid

http://transparencia.be/nl_BE/help/offic...

Als u als dienst openbaarheid van bestuur deze website nuttig vindt, kan u aan de webmaster van uw organisatie vragen om een link te plaatsen naar onze website.

Lambert Anne-Sophie, Ville de Tubize 1 septembre 2017

2 pièces jointes

20170901151015953.pdf

191K [Download](#) [View as HTML](#)

Intervention de M.Jean Pierre Fumi re.pdf

2.8M [Download](#) [View as HTML](#)

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièces jointes le courrier vous transmettant le ou les fichier(s) demandé(s).

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

[Nom de l'agent supprimé]

Employée d'administration – Service Communication

Administration communale de Tubize

Grand Place 1 – B 1480 Tubize

Tél. 02/391.39.64

[1][adresse email](#) – [2]www.tubize.be

Ce message reste informel, n'engage que son auteur et ne peut être considéré comme une communication officielle de la Ville de Tubize. Toute correspondance, pour être officielle, doit être revêtue à la fois de la signature du bourgmestre et de celle du directeur général, conformément aux articles L 1132-3, L 1132-4 et L 1132-5 du Code de la démocratie

locale et de la décentralisation.

Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites.

La Commune de Tubize ne peut être tenue responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

Pensez à l'environnement. N'imprimez pas ce mail inutilement.

References

Visible links

1. [mailto:\[adresse email\]](mailto:[adresse email])
2. <http://www.tubize.be/>

Patrick Installé 4 septembre 2017

Delivered

Chère Lambert Anne-Sophie,

Je vous remercie pour le documents fourni.

Je remarque que le document que vous avez fourni l'est dans un langage de description de pages, le langage pdf. Les pages elles-même sont le résultat d'une numérisation. Contact pris avec l'auteur, la commune a demandé et obtenu par courrier électronique le document au format Microsoft Word doc. Le document est de meilleure qualité et en couleur.

* Pourriez-vous m'envoyer le document envoyé par l'auteur.

* Pourriez-vous me justifier la raison de l'envoi du document en forme dégradée.

Concernant votre paragraphe :

Le service recette vous invitera dans le courant des prochains jours à vous acquitter du montant réglementairement prévu pour le traitement de votre dossier.

Par acquis de conscience, je me permet de reprendre de l'avis n° 120 de la CADA de la région wallonne qui rapelle :

...

Considérant que, s'agissant des modalités d'accès aux documents, l'utilisation d'un formulaire spécifique ou la mention de la « référence du document souhaité » ne peut être exigée ; qu'aucune disposition spécifique n'interdit l'usage d'un formulaire, néanmoins celui-ci ne peut conditionner la recevabilité de la demande ; qu'en effet, l'article L3231-2 du CDLD impose uniquement que la demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et

qu'elle soit adressée par écrit à l'autorité ; que, de même, la prise en charge par le demandeur de la rémunération du personnel de l'autorité ne peut être exigée ; que l'article L3231-9, alinéa 2, du CDLD précise en effet que « les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant ».

...

Pourriez-vous faire en sorte que le service recette soit informé de cet avis juridique.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrick Installé